



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

domaine public

Question écrite n° 113386

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur l'application de l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 relative au paiement d'une redevance pour toute occupation ou utilisation du domaine public. Un grand nombre d'associations, notamment sportives, s'inquiètent de cette mesure qui pourrait remettre en question leur activité d'un point de vue financier, voire conduire à leur disparition. Aussi, il lui serait agréable de connaître dans quelle mesure il peut être procédé à un réexamen de cette ordonnance afin que cette dernière ne vienne pas contredire la politique sportive mise en oeuvre par le Gouvernement.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113386

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 2006, page 13155